

Newsletter n°85

Octobre, novembre, décembre 2022

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU
المفقودون DISPARU
ن DISPARUS
المفقودون DISPARUS
ن DISPARU
المفقودون DISPARUS
ن DISPARU

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie



LA CHARTE POUR LA PAIX ET LA RECONCILIATION NATIONALE : UNE CHARTE QUI PRONE L'IMPUNITÉ

Le 1^{er} octobre 2022, SOS Disparus a organisé un rassemblement des familles de disparus devant la maison de la presse Tahar Djaout à Alger pour dénoncer la Charte pour la paix et la réconciliation nationale.

Cette Charte, adoptée par référendum le 29 septembre 2005, a été assortie de quatre textes d'application entrés en vigueur en 2006 renforçant l'impunité et organisant la procédure d'indemnisation des familles de victimes de disparition. L'article 45 de l'ordonnance n° 06-01 organise l'immunité juridictionnelle de tout agent de l'État présumé avoir été impliqué dans un acte de disparition forcée, tandis que son article 46 constitue une menace directe pour quiconque veut dénoncer publiquement des atteintes aux droits de l'Homme ou initier un débat à ce sujet puisqu'il prévoit une peine d'emprisonnement pour « *quiconque qui, par ses déclarations, écrits ou tout autre acte, utilise ou instrumentalise les blessures de la tragédie nationale, pour porter atteinte aux institutions de la République algérienne démocratique et populaire, fragiliser* »

l'Etat, nuire à l'honorabilité de ses agents qui l'ont dignement servie, ou ternir l'image de l'Algérie sur le plan international. »

Par ce rassemblement, SOS Disparus/le CFDA continu de réclamer une réconciliation, qui ne peut se produire qu'en obtenant la vérité sur tous les cas de disparitions forcées ayant été opérés pendant et après la décennie 90.

Malheureusement, les rassemblements ne comptent plus autant de participants que par le passé. En effet, les parents de disparus commencent eux même à disparaître sous l'effet du temps qui passe, avant même d'avoir pu obtenir la justice et la vérité au sujet de la disparition de leurs enfants. Nous souhaitons rendre hommage à ces parents, qui ont lutté toute leur vie durant, contre l'impunité des auteurs de disparitions forcées et pour la pérennité du souvenir de leurs enfants.

LE 41^{ÈME} CONGRES DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Du 23 au 27 octobre, le CFDA a participé au 41^{ème} congrès de *Fédération Internationale des Droits Humains (FIDH)* à Paris. Ce congrès, qui célébrait

le 100^{ème} anniversaire de la FIDH, a réuni une centaines de participants, dont des experts, des universitaires, des défenseurs des droits humains venus du monde entier et des représentants d'ONG.

En 2022, le congrès de la FIDH a porté sur la complexité et l'évolution des enjeux liés aux droits humains, tels que la crise environnementale, les biens communs, l'explosion de la pauvreté, l'universalité des droits et la gouvernance mondiale.



Ce congrès a été un espace pour permettre la tenue de débats et de sessions de travail communes, auxquels Nassera Dutour, présidente du CFDA, a participé. Cet événement fut l'occasion pour les organisations de défense des droits humains du monde entier de partager leurs expériences et les « meilleures pratiques » mises en place pour relever les défis en matière de protection des droits humains.

Le congrès a constitué également une étape décisive de la gouvernance démocratique de la FIDH, puisque s'y est tenue l'élection du Bureau International de la FIDH.

L'ARTICLE 87 BIS DU CODE PENAL : UNE DEFINITION EXAGEREMENT VASTE DU « TERRORISME »

, Le CFDA, en collaboration avec *EuroMed Rights Tunis*, s'est rendu à Genève du 18 au 20 octobre 2022 en vue de préparer l'Examen Périodique Universel (EPU) de 3^{ème} cycle de l'Algérie par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies. L'objectif de la mission était de rencontrer les représentations diplomatiques des missions permanentes auprès des Nations Unies afin de

plaider pour les recommandations inscrites dans le rapport alternatif sur l'Algérie, rédigé en collaboration avec différents acteurs de la société civile algérienne et soumis au Haut-Commissariat des droits de l'Homme en début d'année.

Le 11 novembre, à Genève, a eu lieu l'EPU de l'Algérie. Lors de l'EPU, plusieurs Etats ont appelé l'Algérie à garantir la liberté d'expression et à mettre fin aux discriminations visant les femmes. Les Etats-Unis ont notamment appelé l'Algérie à abroger les amendements de l'article 87 bis du Code pénal qui « contiennent une définition exagérément vaste du terrorisme », et à libérer « les journalistes, défenseurs des droits humains et ceux qui sont détenus en vertu de cette disposition ».

Dans un communiqué de presse, le CFDA a salué ces initiatives, et a notamment salué les Etats ayant recommandé à l'Algérie de ratifier la Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, démarche très importante pour éradiquer les crimes de disparitions forcées qui se propagent à grande échelle à travers le Monde. Cependant, le CFDA a fait part de sa surprise et de sa déception quant au fait qu'aucun Etat n'est réellement abordé le sujet des crimes de disparitions forcées perpétrés dans un passé très récent, et qu'aucun n'est recommandé à l'Algérie de prendre des mesures concrètes pour rendre justice aux familles.

Le CFDA espère grandement que le gouvernement algérien honora cette fois l'invitation qu'il a faite au Groupe de Travail contre les Disparitions Forcées à se rendre en Algérie en 2024, mais a souhaité rappeler dans son communiqué de presse, aux autorités algériennes comme à la communauté internationale, qu'il est grand temps qu'ils entendent la souffrance des familles de disparus et que soient mises en place des mesures concrètes et efficaces faisant évoluer la situation relative aux cas de disparitions forcées en Algérie.

Retrouvez notre communiqué de presse en ligne : <http://bit.ly/3X1W181>.

25 NOVEMBRE : JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE A L'ÉGARD DES FEMMES

Riposte Internationale, en collaboration avec le CFDA et la LADDH, ont organisé le samedi 26

novembre 2022 une journée commémorative et revindicative à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Cette journée de conférence et de débats s'est tenue à la Bourse du Travail à Paris et a mis en avant de nombreux femmes et hommes aux origines diverses venues expliquer et témoigner des violences faites aux femmes dans la région euro-méditerranéenne :

Programme de la journée

9h30 : **Louisa B**, féministe, autrice du livre "Femme donc coupable"
Modération : Mohamed Malek

10h00 : **Jahangirli Guissou**, féministe iranienne, vice présidente de la FIDH
Modération : Maître Aissa Rahmoune

10h30 : Animation musicale de M. Kenane Nalek, artiste chanteur

10h50 : Pause café

11h05 : Maître Massenissen Cherbi, sur le statut de la femme et le principe d'égalité à l'heure de l'exception d'inconstitutionnalité algérienne
Modération : Dr. Idrir Ounnouhene

11h35 : Maître Sonia Cherfa, avocate au barreau de Paris, sur les violences et les discriminations faites aux femmes, conditions juridique et anthropologique des femmes rurales kabyles
Modération : Hacène Hireche

12h05 : Animation

12h30-14h : Pause déjeuner

14h00 : **Nassera Dutour**, présidente du CFDA, sur les violences faites aux mères de disparus en Algérie
Modération : Ali Aït Djoudi

14h30 : **Sanhadja Akrouf**, féministe, autrice du livre "La seconde révolution".
Modération : Maître Aissa Rahmoune

15h00 : Maître Hally Said, avocat au barreau de Tizi Ouzou, sur les conditions de détentions des femmes détenues en Algérie : persécutions et code vestimentaire.
Modération : Ouerdia Ben Mamar

15h30 : Nadia Chabane, militante tunisienne et ancienne députée : "Où sont les droits des femmes en Tunisie ?"
Modération : Ali Aït Djoudi

16h00 : Souad Benane, enseignante et féministe marocaine
Modération : Ouerdia Ben Mamar

16h30 : Khelli Semhane, artiste peintre, sur l'état des lieux des violences genrées en Espagne
Modération : Maître Aissa Rahmoune

17h00 : Débats et conclusions.

17h30 : Pot de clôture

Adresse : Bourse du travail, salle petites congrès
29 boulevard du Temple 75001, Paris, rue Charlot
Métro République (ligne 5, 9, 10, 11)

Collectif des familles des disparus en Algérie
RIPOSTE INTERNATIONALE

Contact : riposte2018@gmail.com
06 34 38 62 29



Porter un regard particulier sur les droits des femmes est absolument nécessaire dans un monde dans lequel globalement les droits humains sont déjà sans cesse violés et remis en cause. Alors, il est d'autant plus important pour les associations des droits de l'Homme de se pencher sur la question des droits des femmes qui sont le plus exposées aux violations de leurs droits et de leur intégrité et souvent doubles victimes.

Au cours de cette journée, Nassera Dutour, porte-parole des familles de disparus en Algérie, a notamment souligné les violences dont sont victimes les mères de disparus en Algérie. Elle a rendu hommage au parti politique FFS qui a soutenu le combat des familles de disparus, ainsi qu'aux associations Djazaïrouna et Soumoud avec lesquelles, le combat pour la vérité et la justice continue aujourd'hui encore.

LE CFDA RENCONTRE LA MISSION DU HCDH A ALGER

Le 30 novembre 2022, une réunion été organisée entre le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) et la société civile algérienne, à

l'occasion de la visite en Algérie de Mr Alnsour Med Ali, Président du HCDH MENA. Cette visite fut la première visite en Algérie de M. Alnsour Med Ali depuis le début de son mandat.

Le CFDA a été représenté au cours de cette réunion par Ahmed B Otsmane, qui a souligné les difficultés des familles dans leur lutte pour la vérité sur les disparitions forcées, lutte qui par sa durée allongée se transforme en « lutte trans-générationnelle ». Il a également rapporté les conséquences des disparitions forcées sur la vie des proches des victimes (traumatismes, escarres psychologiques, précarité, exclusion sociale...) et celles de l'adoption par l'Etat algérien d'une Charte garantissant l'impunité à ses agents et imposant le silence et l'oubli aux familles de disparus. M. Ahmed B. Otsmane a réaffirmé devant les membres de la mission du HCDH l'attachement des familles de disparus à leur droit de connaître la vérité sur les disparus et au droit de l'Algérie toute entière à préserver sa mémoire.



Des représentants d'autres ONG ont rapporté les atteintes aux droits de l'Homme qui continuent de subsister en Algérie : le harcèlement policier et judiciaire que les partis politiques subissent ; l'arrestation des journalistes, les mauvais traitements infligés aux prisonniers politiques et les détenus d'opinion qui sont souvent transférés dans des prisons très lointaines, les administrations qui refusent de recevoir les dossiers et les plaintes, le harcèlement et les menaces constantes à l'endroit des membres du syndicat et l'intimidation que subissent les activistes. Maître Dalal Aïdoun, représentant de l'ONG Riposte Internationale a également porté des revendications comme la suppression de la peine de mort, la suppression de l'article 87bis du code pénal algérien qui prévoit une définition exagérément large du terrorisme, et l'arrêt de la répression des forces étatiques contre

les défenseurs de droits. Et en tant qu'avocate de SOS Disparu, elle a également soulevé les injustices auxquelles font face les familles de disparus et a réitéré leur revendication au droit à la vérité et à la justice, qui passe par la réparation et la réhabilitation des victimes.

Le CFDA espère que ce premier contact avec le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme permettra une collaboration pour une future amélioration de la situation des droits humains en Algérie.

LES JOURNEES PORTES OUVERTES ALGER/ORAN

En décembre, SOS Disparus, en partenariat avec la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme, a ouvert ses portes au public à l'occasion de quatre journées spécifiques.



Le 8 décembre 2022, SOS Disparus a organisé une journée porte ouverte au sein de son établissement à Alger. Lors de cette journée, la Déclaration Universelle des droits de l'Homme (DUDH), dont l'anniversaire de son adoption est le 10 décembre, a été mise à l'honneur. Moumene Khelil, Secrétaire général de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), a notamment présenté cette Déclaration et son historique avant d'examiner la situation des droits de l'Homme en Algérie.



Le court métrage « Le voir avant de mourir » de Khadidja Mekarmen a été diffusé au public, et a servi de base afin d'ouvrir la discussion entre les divers acteurs et les familles de disparus. S'en a suivi un débat autour des libertés et de la question des droits de l'Homme en Algérie, auquel ont notamment participé Monsieur Fersaoui Abdelouhab, Président de l'association Rassemblement actions jeunesse (RAJ), Madame Hassina Oussedik, Coordinatrice d'Amnesty Internationale, l'association Djazairouna et des avocats du Collectif de Défense des Détenus.

Rassemblement des familles de disparus devant le CNDH

Le 10 décembre, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'Homme, SOS Disparus a organisé un rassemblement de familles de disparus devant le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) à Alger.



Anniversaire de l'adoption de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

Enfin, le 24 décembre, une conférence a été organisée à Alger à l'occasion de l'anniversaire de l'adoption de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre la disparition forcée. Les avocats Maître Abdellah Heboul, Maître Mostefa Bouchachi et Maître Amel Si Ammour-Hadjal sont intervenus pour faire un état des lieux de l'évolution du droit concernant les disparitions forcées, depuis la déclaration de 1992 pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées jusqu'à nos jours. Madame Chafia Bouabdelah a également pris la parole pour témoigner de la disparition de son fils Aziz, journaliste au quotidien national Al AAlam Essyassi.

SOS DISPARUS

SAMEDI 17 DECEMBRE 2022



Café-Débat autour du livre "La dignité humaine" d'Ali-Yahia Abdennour

De 14h00 à 16h00 dans les locaux de SOS Disparus

Présenté par : Saïd boudour, journaliste et militant des droits de l'Homme

SOS DISPARUS
48 LARBI BEN MHDID ORAN 2ÈME ÉTAGE À GAUCHE
sos.disparus.oran@gmail.com

Collectif des Familles de Disparus en Algérie

SOS Disparus

Parallèlement, le 17 décembre à Oran, le CFDA a inauguré son café littéraire avec la présentation du livre "La dignité humaine" d'Ali-Yahia Abdennour. Ce fut l'occasion de rendre hommage à son auteur, décédé en 2021, qui était le cofondateur de la Ligue algérienne pour la Défense des droits de l'Homme, un grand homme politique, avocat et militant des droits de l'Homme algérien, démocrate infatigable dont la vie se confond avec les moments clés de l'histoire de l'Algérie. Son livre « La dignité humaine » publié en 2007 est un ouvrage dédié à la défense des droits de l'Homme. Il se présente comme un sévère réquisitoire contre un régime algérien qui bafoue les droits fondamentaux. L'événement s'est tenu en présence des membres de la Ligue algérienne des droits de

l'Homme et d'étudiants universitaires, et a été supervisée par Saïd Boudour, journaliste et militant des droits humains.

LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME, 74 ANS APRES ?

Le CFDA, la LADDH, Riposte Internationale et la FEMED se sont alliés pour organiser une conférence sur le bilan de la « La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), 74 ans après ? » à la Bourse du travail à Paris, le 10 décembre 2022.

Dans un cadre plutôt interactif, quatre tables rondes portant sur les droits civils et politiques ainsi que sur les droits économiques sociaux et culturels se sont succédées tout au long de la journée

Plusieurs experts et militants sont venus témoigner et mettre en lumière les violations aux articles de la DUDH qui continuent d'avoir lieu à travers le monde, et ainsi permettre une discussion sur la réelle effectivité de la DUDH.



Après un historique très précis de la DUDH présenté par Leo Tolub, membre du conseil d'administration d'Amnesty International France, et par Hacene Hireche, analyste politique et universitaire, c'est Nedjma Benaziza, petite fille de Daouia Benaziza disparue le 2 juin 1996 après avoir été arrêtée par les forces de l'ordre, qui a démontré comment dans le cas de la disparition de sa grand-mère, plusieurs articles de la DUDH ont été gravement violés par l'Algérie. Ensuite, Sid Ahmed Aber dit « le disparu réapparu » a témoigné de son incarcération pendant 4 ans dans les camps du sud en Algérie et sa deuxième arrestation et mise en détention au secret dans le Centre de Magenta à Oran. Ce centre est tristement célèbre pour les pratiques de tortures infligées à ses détenus. Rachid El Manouzi, vice-président de la FEMED

et frère de disparu, a lui aussi témoigné sur les circonstances et les conséquences de la disparition forcée de son frère.

La deuxième table ronde a réuni des académiciens experts en droit international des droits de l'Homme : Laura Ghattas, juriste en droit international et chargée de plaidoyer, Jérôme Benzimra, membre de l'institut des hautes études internationales. S'en est suivi des témoignages de militants des droits de l'Homme et de militants politiques avec Adel Boucherguine, journaliste et militant au sein de Riposte internationale et Mohand Rezki Hamdous, secrétaire national du parti d'opposition RCD.

Patrick Badouin, président de la Ligue française des droits de l'Homme, Ali Ait Djoudi, président de Riposte internationale et Lila Mansouri, présidente du bureau de Paris de Riposte internationale ont occupé la dernière table ronde en débattant sur le combat pour la reconnaissance du peuple Amazigh et de sa langue ancestrale, avec l'appui du témoignage de Jabir Zain, ancien disparu et militant libyen d'origine soudanaise.

C'est avec des exposés dénonçant les violations des droits économiques et sociaux établie par la DUDH que Rachid Malaoui, président du SNAPAP, accompagné de Stéphane Enjalran de l'Union des Syndicat Solidaire, que s'est clôturée la dernière table ronde.

Chacune des interventions a été très enrichissante et a permis de confronter ce texte historique qu'est la DUDH à sa réelle application dans les pays d'Afrique du Nord. Ainsi, grâce à ces expertises et témoignages, nous avons pu mettre en valeur les atouts et les faiblesses de cette déclaration tout en soulignant la nécessité de son application effective.

Brèves

La documentation des cas de disparitions forcées

La Fédération Euro-méditerranéenne contre les Disparitions Forcées (FEMED) a organisé une formation sur la documentation des violations des droits humains et plus spécifiquement des cas de disparitions forcée, formation qui s'est tenu du 14 au 16 octobre 2022 à Zarzis, en Tunisie.



Le CFDA a participé à cette formation, au cours de laquelle plusieurs représentants d'association membre de la FEMED, venus de divers horizons (Libye, Turquie, Liban, Maroc, Algérie), ont partagé leurs expériences dans le domaine des disparitions forcées.

Les différents participants y ont appris à faire la distinction entre le besoin essentiel et humanitaire de savoir la Vérité, le besoin de Justice, l'obtention de réparation et la préservation de la mémoire des disparus et des actes de violence qui les ont fait disparaître.

Réel moment d'apprentissage et de mise en pratique, les différents mécanismes nationaux et internationaux et leur saisine ont été méticuleusement étudié, permettant ainsi de former et d'encourager les familles à documenter leur cas de disparus pour les soumettre aux instances internationales.

Participation du CFDA aux ateliers de la coalition internationale des Sites de Conscience

En novembre 2022, Ahmed B Otsmane, membre de SOS Disparu et représentant du CFDA, a participé aux ateliers en ligne sur le discours de haine organisés par la coalition internationale des Sites de Conscience.

Le CFDA a également participé à un échange virtuel, organisé par la même coalition, sur le thème des cultures commémoratives. Cet échange a clos une collaboration avec la coalition Site de Conscience pour la création d'une carte digitale sur les différentes cultures commémoratives que vous pouvez consulter en ligne : [Mapping Commemorative Cultures | Global Initiative for Justice, Truth and Reconciliation \(gijtr.org\)](https://gijtr.org/). Vous

pouvez y retrouver notre [étude de cas sur l'Algérie](#), qui fait état de la manière dont est appréhendée la mémoire des disparus.

Le 24^{ème} Forum UE-ONG Droits de l'Homme à Bruxelles

Les 14 et 15 décembre, a eu lieu à Bruxelles le 24^{ème} Forum UE-ONG Droits de l'Homme organisé par l'Union Européenne. Le CFDA, représentée par sa Présidente Madame Nassera Dutour, a été invitée à ce forum intitulé « Stop à l'impunité : le chemin vers la responsabilité et la justice ».

Cette année, la justice transitionnelle a donc été mise à l'honneur, autant en tant que moyen de prévention des conflits et des abus, qu'en tant qu'outils de réhabilitation et de réparation. Le phénomène des disparitions forcées a été un sujet central dans beaucoup de débats, notamment à

cause de la récente guerre en Ukraine. Aussi, le rôle des défenseurs des droits de l'Homme et des victimes dans la lutte contre l'impunité a été souligné, ainsi que l'importance de combattre cette impunité en établissant la responsabilité pénale individuelle des auteurs de violations des droits de l'Homme à un niveau international.



Revue de presse :

Octobre

[Revue de presse – Octobre 2022](#)

Novembre

[Revue de presse – Novembre 2022](#)

Décembre

Revue de presse – Décembre 2022

Contacts

Email : cfda@disparus-algerie.org

Site : www.algerie-disparus.org

Phone : +33 9 53 36 81 14



[Notre page Facebook](#)



[Notre Mémorial Virtuel](#)